



université PARIS-SACLAY

ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE DE L'UNIVERSITÉ

Le 17 mars 2020

Arrêté du 17 mars 2020 du président Alain Bui portant fermeture de l'Université :
> téléchargez l'arrêté (document PDF)

ARRETÉ N° 2020 – 023

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.712-1 et suivants ;
Vu l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19
Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
Vu le plan de continuité des activités (PCA) de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

ARTICLE 1

L'ensemble des locaux de l'université est fermé au public, aux usagers, ainsi qu'à l'ensemble du personnel à compter du mardi 17 mars 2020 à 13 heures.

L'accès aux locaux pour le personnel est autorisé uniquement pour les agents relevant du Plan de continuité des activités (PCA).

Afin de satisfaire aux obligations de continuité de service, l'université organise son fonctionnement à distance conformément au plan de continuité des activités.

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur ce jour et est applicable pour une durée indéterminée.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur le site Web www.uvsq.fr

ARTICLE 4

Le directeur général des services de l'université, est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Versailles, le 16 mars 2020
Alain BUIE Le président de l'UVS
PRESIDENT



Alain

Arrêté transmis à la Rectrice, chancelière des universités et affiché le 17/02/2020 au siège de l'Université pour une période de deux mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente;
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
55 Avenue de Paris – 78035 Versailles Cedex – T : 01.39.25.78.00 – F : 01.39.25.78.01 – www.uvsq.fr